



Droit de visite du père après 16 mois d'absence

Par **jenn974**, le **03/02/2011** à **15:08**

Bonjour, rn rn je suis la maman d'une petite fille de 16 mois qui ne connaît pas son père. J'ai reçu aujourd'hui (03/02/2011) un recommandé disant qu'il l'avait reconnue le 27 septembre 2010 (soit une semaine avec son premier anniversaire). rn - est-ce normal de recevoir ce recommandé 4 mois après? rn - s'il avait intenté quelque chose en justice pendant tout ce temps, aurais-je déjà reçu un courrier? rn Je précise que nous n'avons jamais habité ensemble, et que je n'ai plus de nouvelles de lui depuis juin 2010 (plus de 8 mois), et que même avant, on ne se voyait presque plus. rn Il n'a eu aucun rôle dans nos vies. rn - j'aimerais savoir, si éventuellement il bougeait, si un juge pourrait du jour au lendemain envoyer cette enfant chez des gens qu'elle ne connaît pas ou s'il y aurait des visites d'abord en ma présence. Je crains pour sa sécurité! rn Quels recours ai-je pour que, si visites il y a, elles se passent comme mentionnées au-dessus? rn Merci de me répondre parce que là, je ne sais pas trop quoi faire. Je ne veux pas bouger sans savoir si lui l'a fait, sinon ce serait lui servir sur un plateau.